



HAL
open science

Penser la pluralité monétaire sous l'angle de la subsidiarité

Marie Fare

► **To cite this version:**

| Marie Fare. Penser la pluralité monétaire sous l'angle de la subsidiarité. 2024. ⟨halshs-04810389⟩

HAL Id: halshs-04810389

<https://shs.hal.science/halshs-04810389v1>

Preprint submitted on 29 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Penser la pluralité monétaire sous l'angle de la subsidiarité

Marie Fare

Working-paper

Version janvier 2024

Dans le sillage de la crise économique mondiale de 2008, les propositions pour réformer le système monétaire et financier se sont multipliées, certaines allant plus loin que d'autres dans la remise en cause du modèle actuel : séparer la banque de dépôt de la banque d'investissement, financer les États directement par les banques centrales voire par leur propre émission monétaire, interdire aux banques privées de créer de la monnaie, distribuer l'argent créé par les banques centrales directement sur les comptes des ménages, annuler les dettes publiques détenues par les banques centrales, etc. Toutes ces propositions méritent un débat approfondi mais on peut se demander si des mesures uniformes de type macro-économique, aussi pertinentes soient-elles, seront suffisantes face à la complexité des défis auxquels sont confrontés les systèmes monétaires et financiers actuels. Il faut aussi revisiter leur architecture d'ensemble, en plaçant à leur fondement le principe de diversité et l'idée qu'il faut agir à plusieurs échelles à la fois. Il s'agit, ce faisant, de questionner les raisons des inégalités dans la répartition des richesses et de participer activement aux solutions rééquilibrant ces dimensions. Une telle conception de l'économie impose d'interroger nos pratiques, notamment nos liens au territoire et à la monnaie.

Ainsi, repenser la richesse de la monnaie suppose de sortir d'une perspective d'unicité monétaire pour appréhender la pluralité historique des pratiques et des formes monétaires. À l'époque des monnaies métalliques, on observait clairement la différenciation (socioéconomique et territoriale) des espaces de circulation d'avoirs monétaires diversifiés. L'observation des pratiques monétaires contemporaines fait apparaître le caractère fragmentaire de la monnaie : la monnaie se disperse en une série d'instruments divers et hétérogènes et ses usages sont différenciés. Il est possible d'analyser ces usages au regard des finalités socioéconomiques et territoriales qu'ils portent. Dans les pratiques, il n'est pas rare d'utiliser une monnaie locale pour des échanges de proximité ou une monnaie temps pour des échanges de services à l'intérieur d'un territoire délimité, tandis que la monnaie officielle sera mobilisée pour des échanges nationaux, voire internationaux. La pluralité monétaire, envisagée comme réponse à la diversité des besoins, conduit alors, afin d'interroger les articulations entre ces différentes monnaies, à étendre au domaine monétaire le principe de subsidiarité qui veut qu'une compétence soit exercée à l'échelle la plus pertinente.

L'objectif de ce chapitre est ainsi de mobiliser le concept de subsidiarité monétaire pour analyser la pluralité des pratiques monétaires dont les caractéristiques s'inscrivent dans un cadre territorial et socioéconomique spécifique. Nous nous intéresserons donc

[Tapez ici]

aux monnaies émises par des organisations sub-étatiques ou non lucratives et faisant l'objet d'un usage différencié des monnaies officielles. Plus précisément, nous porterons notre attention sur les « monnaies alternatives » (Blanc, 2018), c'est-à-dire sur diverses initiatives monétaires territorialisées visant des objectifs de transformation socioéconomique. Pour cela, nous chercherons à répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure l'analyse des pratiques monétaires révèle-t-elle des usages monétaires reposant sur la subsidiarité monétaire ? Quels enjeux théoriques et empiriques émergent de la mobilisation du principe de subsidiarité monétaire ? La subsidiarité monétaire peut-elle faire l'objet d'une reconnaissance institutionnelle ? À quelles conditions une forme de subsidiarité institutionnalisée peut-elle émerger ?

Nous développerons dans une première partie le concept de subsidiarité monétaire en précisant ses objectifs et logiques. Puis nous présenterons les initiatives monétaires étudiées à l'aune de la subsidiarité. Ensuite nous aborderons la question des articulations entre ces monnaies et la monnaie officielle afin de mettre en lumière leurs usages dans des sphères (territoriales et socioéconomiques) différenciées. Enfin nous questionnerons les conditions permettant l'émergence d'une subsidiarité institutionnalisée à partir de la notion de commun monétaire.

1 Qu'entendre par subsidiarité monétaire ?

Nous aborderons dans cette première partie les objectifs et logiques de la subsidiarité monétaire en revenant sur sa définition et sur les logiques qu'elle porte. Puis nous aborderons plus précisément deux dimensions caractérisant la subsidiarité monétaire, d'une part, des caractéristiques territoriales à partir de la grammaire des proximités et, d'autre part, des caractéristiques fonctionnelles relevant de la construction de la monnaie.

1.1 Logiques et objectifs de la subsidiarité monétaire

Dans des travaux antérieurs (Fare, 2011 et 2018), nous avons posé les jalons d'une approche de la subsidiarité monétaire. En s'appuyant sur le principe de subsidiarité qui s'applique à définir des « libertés d'action », la compétence sera dévolue à l'individu ou groupe le plus proche dès lors que l'action de proximité est plus efficace (Millon-Delsol, 1993). Le « pouvoir de régler les affaires du ressort de leur territoire » implique autonomie, confiance et capacité d'initiative des acteurs du territoire (Millon-Delsol, 1993). Appliquée au domaine monétaire, la subsidiarité, pensée à l'échelle infranationale, caractérise ainsi une organisation de la pluralité monétaire où chaque monnaie est associée à un niveau défini socioéconomiquement et territorialement et qui se caractérise par un mode de gouvernance partenariale et démocratique développé à son échelle. Cette approche s'appuie sur les résultats d'études empiriques de deux monnaies alternatives - le SOL alpin et l'Accorderie - (Fare, 2011 et 2018). Chacune à leur manière, ces monnaies favorisent un ou plusieurs objectifs et n'interviennent pas sur les mêmes territoires. Elles montrent qu'en s'appuyant sur l'identification de besoins territoriaux et d'aspirations sociales déterminés par les parties prenantes de l'initiative monétaire, et en mobilisant des choix organisationnels et des formes monétaires appropriés, il est possible d'atteindre des objectifs spécifiques. Ainsi, l'Accorderie lutte contre l'exclusion et la pauvreté en offrant des moyens de solvabilisation supplémentaires à ses membres par l'accès à un crédit mutuel et gratuit ; elle constitue un lieu d'intégration et de socialisation, mais aussi

[Tapez ici]

de valorisation personnelle. Le SOL alpin, quant à lui, promouvait une consommation soutenable en récompensant les actes de consommation effectués auprès de structures respectant des critères de soutenabilité ; il n'est parvenu ni à s'étendre au-delà d'une niche d'acteurs déjà sensibilisés aux enjeux de la transition et à l'économie sociale et solidaire (ESS), ni à accroître les échanges dans cette niche.

Le principe de subsidiarité permet d'activer les complémentarités possibles entre ces deux types de monnaies alternatives gérées de façon démocratique et qui sont à la recherche de l'échelle de circulation et du niveau de décision les plus pertinents pour leur permettre, au mieux, d'atteindre leurs finalités spécifiques respectives. Leurs sphères d'usages diffèrent non seulement du point de vue de leurs caractéristiques socioéconomiques mais également d'un point de vue territorial (Fare, 2011 et 2018). Elles ne rentrent ainsi pas en conflit avec la monnaie officielle puisqu'elles supposent des usages différenciés à des échelles différentes, médiatisés par des critères qualitatifs signifiants. Elles se déploient dans des espaces socioéconomiques cloisonnés et différenciés. C'est la traduction concrète, dans le domaine monétaire, du principe de subsidiarité. La subsidiarité monétaire se caractérise ainsi par la mise en œuvre d'initiatives monétaires au niveau pertinent le plus proche des usagers en fonction des objectifs qu'elles visent.

Nous souhaiterions préciser cette définition en distinguant plus amplement les dimensions de la subsidiarité qui relèvent de caractéristiques territoriales de celles relevant de caractéristiques fonctionnelles.

1.2 Les caractéristiques territoriales

Nous entendons le territoire comme « un système constitué d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux, des rapports dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux » (Courlet et Pecqueur, 2013). Dans cette perspective, les territoires sont des « entités socio-économiques construites » (Pecqueur, 2000, p. 15) activées ou révélées par les acteurs qui coopèrent dans la recherche de solutions afin de résoudre un problème. La révélation des ressources territoriales est majeure dans cette « fabrique des territoires » et elle peut porter sur des ressources latentes, c'est-à-dire des ressources potentielles qui ne sont pas activées (Gumuchian et Pecqueur, 2007).

L'approche par la proximité est au cœur de l'économie territoriale puisqu'elle prend en compte l'espace, les acteurs et les institutions et leurs interactions. La coordination va se réaliser à travers la proximité sous ses différentes formes. Les analyses économiques des proximités ont été mobilisées pour analyser notamment la localisation des activités économiques (Rallet et Torre, 2004), le développement local (Colletis et Rychen, 2004), l'innovation sociale (Richez-Battesti, 2008) et la finance solidaire (Glémain et al., 2010). La proximité comportant diverses déclinaisons, elle favorise en effet la création d'aménités, et notamment les liens sociaux et la confiance, facilitant les interactions et les actions collectives au cœur de la coordination des individus et des organisations. On peut ainsi s'appuyer sur « la grammaire des proximités » (Torre et Talbot, 2018) pour analyser les initiatives monétaires.

La proximité spatiale, qualifiée parfois de géographique ou de physique renvoie à un espace terrestre, à « la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance » (Gilly et Torre, 2000, p. 10). Cette forme de proximité prend en compte les contraintes terrestres ou physiques, les infrastructures d'un territoire, la distance physique mais aussi le caractère subjectif de la distance, c'est-à-dire la représentation ou le jugement qu'ont

[Tapez ici]

les acteurs de cette distance. La proximité spatiale crée seulement « une mise en disponibilité relationnelle » (Talbot, 2010) devant faciliter les éventuelles actions collectives mais elle ne constitue pas à elle seule le vecteur de la communauté dans la mesure où « le fait pour deux agents d'être voisins n'implique pas nécessairement une meilleure coordination » (Pecqueur et Zimmermann, 2004, p. 14). Elle va cependant favoriser la coordination et les interactions entre les acteurs à condition d'être activée par les formes non géographiques de proximité, pour lesquelles subsistent des débats entre les approches interactionnistes et institutionnalistes. Selon le courant, les auteurs distinguent une proximité qualifiée d'organisée (Pecqueur et Zimmermann, 2004), d'organisationnelle, ou enfin de socioéconomique (Bouba-Olga et Grossetti, 2008). Nous nous appuyerons sur l'analyse institutionnaliste développée par Talbot (2008 et 2010) qui distingue deux types de proximité non géographique : institutionnelle et organisationnelle. Cette approche de la proximité illustre les mécanismes de coordination cognitif et politique permettant de faire émerger des significations communes aux acteurs s'inscrivant dans une finalité politique. En ce sens « l'institution comme acte collectif est au service d'une finalité » (Talbot, 2010).

Par proximité institutionnelle, il s'agit de déterminer les conditions cognitives et politiques permettant la coordination, c'est-à-dire non seulement le partage de ressources cognitives communes mais également une dimension politique régulatrice attribuant des rôles à des acteurs hétérogènes. C'est donc « avant tout un potentiel, qui peut être activé par l'effectivité d'une action collective » (Talbot, 2008). Dans le cas des monnaies alternatives, il s'agit d'analyser les ressorts cognitifs et politiques de leur émergence, c'est-à-dire les besoins et aspirations sociales que ces monnaies cherchent à satisfaire ou à atteindre.

La proximité organisationnelle constitue une forme de proximité institutionnelle mais dans le cadre d'une forme concrète observable (une organisation) produisant « des règles et des routines destinées à la coordination cognitive en vue d'une action collective » (Talbot, 2010). Ainsi il s'agira de déterminer les règles de gouvernement interne de l'organisation, la traduction des valeurs et des finalités dans des documents internes ou des chartes mais également les dimensions qualitatives de la monnaie (les formes monétaires, les univers symboliques et les marqueurs socioéconomiques) (Blanc, 2017) découlant du partage de significations communes. Tout d'abord, la forme monétaire correspond aux instruments de paiement (pièces, billets et monnaies bancaires, porte-monnaie électronique, etc.). Ensuite, les avoirs monétaires circulent dans un « univers symbolique », c'est-à-dire un espace se caractérisant par des normes et valeurs et disposant de ses propres légitimité et modes de légitimation. Cet univers renvoie à la confiance éthique d'Aglietta et Orléan (1998) dans la mesure où ces deux concepts font appel à la notion de représentations sociales et de valeurs qui procèdent de l'adhésion collective. Enfin, les marqueurs socio-économiques orientent les usages sociaux de la monnaie. Ce sont des moyens de différenciation subjective s'ancrant dans des facteurs d'ordre cognitif et des normes morales. En ce sens, la proximité organisationnelle renvoie aux mécanismes de coordination interne pouvant s'inscrire dans les caractéristiques territoriales mais aussi fonctionnelles (cf. infra) de la monnaie dans la mesure où cette proximité traduit, dans une forme organisée, les mobiles cognitifs et politiques de la coordination. Il s'agit donc bien de traduire en interne des finalités politiques s'inscrivant dans un cadre normatif. Ainsi toute monnaie alternative porte un projet politique de transformation socioéconomique qui va s'incarner dans des règles internes de gouvernement ainsi que dans des caractéristiques monétaires.

[Tapez ici]

Dans l'analyse des monnaies alternatives, nous étudierons comment celles-ci s'appuient sur une proximité géographique et institutionnelle (l'espace, le partage de significations communes et l'attribution des rôles) pour créer des organisations portant une monnaie subsidiaire et déployant des règles et routines internes permettant une coordination cognitive et politique (proximité organisationnelle). La dimension territoriale est donc inscrite dans la mobilisation des proximités.

1.3 Les caractéristiques fonctionnelles

Par caractéristiques fonctionnelles, nous entendons non seulement les proximités organisationnelles (cf. supra) mais également la traduction des finalités de la monnaie dans les pratiques sociales (usages de la monnaie). En effet, la monnaie sert diverses finalités, elle est mobilisée dans des activités multiples portant des rationalités différentes et à des échelles variables. Cette diversité de finalités démontre que les sociétés actuelles reposent sur des tissus de relations sociales non réductibles à un système de relations marchandes. Si le marché domine, d'autres formes d'intégration subsistent et régissent diverses activités sociales autonomes mais interdépendantes. L'approche institutionnaliste de Karl Polanyi permet d'appréhender, en optant pour une définition substantive et plurielle de l'économie, le besoin de penser les activités économiques comme des activités sociales.

A partir des travaux de Polanyi (1944 et 1957) et de leurs prolongements (Hillenkamp, 2013 ; Théret, 2018a), nous mobiliserons ainsi quatre formes d'intégration (la réciprocité, la redistribution, le marché et le partage communautaire) caractérisant la diversité des modalités d'organisation des systèmes économiques et permettant d'analyser les types d'interdépendance dans la production, le financement, les échanges ou la circulation, et la consommation en résultant. La réciprocité, tout d'abord, repose sur un comportement de « bonne volonté » et s'appuie sur la symétrie, la complémentarité et l'interdépendance volontaire ; les individus sont « proches les uns des autres » (Polanyi, 1957/2008, p. 62). Les particularités de chacun sont reconnues et les membres s'identifient entre eux. Elle caractérise la triple obligation du don (Mauss, 1923-1924) : donner, recevoir, rendre. Ensuite, la forme d'intégration du marché renvoie à « des mouvements de va-et-vient [...] dans un système marchand » (Polanyi, 1957/2008, p. 60) où un bien transféré suppose un transfert inverse sous forme d'équivalence. Cela peut mener à « des marchés créateurs de prix » (*ibid.*, p. 74) si les prix résultent d'une confrontation entre « un groupe d'offre » et un « groupe de demande » (*ibid.*, p. 75). Ce mécanisme de marché créateur de prix peut se répandre de marché en marché, menant à un système autorégulé de marchés. Les comportements individuels s'adaptent à ce type d'échange qui implique un comportement de marchandage afin d'obtenir le prix le plus favorable. L'« appât du gain » et l'« antagonisme » (*ibid.*, p. 63-64) entre échangistes procèdent du marché. Ensuite, la redistribution suppose une structure hiérarchique pyramidale où la base va nourrir le sommet en fonction de règles de prélèvements ; il s'agit des « mouvements d'appropriation en direction d'un centre puis de celui-ci vers l'extérieur » (*ibid.*, p. 60). Le sommet va ensuite répartir ce résultat en fonction de règles d'affectation. Enfin, le partage communautaire renvoie, en suivant la piste tracée par Hillenkamp (2013), à des interdépendances à l'intérieur d'un groupe domestique non nécessairement autarcique mais réuni par une identité commune. Cette approche permettrait de conserver la vision de Polanyi d'une forme d'intégration fondée sur la symétrie et l'interdépendance volontaire (la réciprocité) tout en élargissant le partage domestique à des formes démocratiques au-delà du seul cadre domestique. Il qualifie

[Tapez ici]

alors un groupe partageant une identité commune et à partir duquel un partage des ressources est opéré (Dissaux et Fare, 2018). En relativisant la place du marché dans l'histoire, Polanyi pose la nécessité de considérer les autres formes d'intégration dont la réciprocité, la redistribution et ce qu'on appelle ici le partage communautaire pour expliquer les relations économiques et les interdépendances en découlant qui ne sont pas réductibles au marché et à la recherche individuelle du profit.

Ces diverses logiques d'intégration sociale interfèrent entre elles et nécessitent des formes de monnaie répondant à des usages spécifiques (Blanc, 2019). Pour être stable et répondre aux besoins, le système monétaire d'une société ne peut pas être soumis à une forme d'intégration socioéconomique unique. Or c'est ce qui se passe avec le monopole de la création monétaire concédé aux banques privées. Quand une forme d'intégration impose ses principes à toutes les autres, elle tend aussi à leur imposer sa monnaie, au risque de les atrophier par une monnaie impropre à leur bon fonctionnement. Si la monnaie de crédit bancaire a certes sa place dans la logique marchande, on peut interroger les conséquences de son usage dans les autres dimensions de la vie sociale. Cela suppose de dévoiler la diversité monétaire et de prendre en compte la possibilité d'une variété d'usages monétaires. Les monnaies « s'inscrivent comme institution de l'interdépendance. Chaque acte auquel la monnaie participe ne fait sens que par rapport à l'ensemble des liens qu'elle tisse, retisse et dénoue » (Servet et Swaton, 2018). En ce sens, des monnaies peuvent se déployer pour répondre à la diversité des formes d'interdépendances. La coexistence de celles-ci, mise en avant par Polanyi, permet de caractériser la pluralité monétaire : ainsi peut-on observer des pratiques et des formes différenciées de la monnaie selon les sphères d'usage (Zelizer, 1994).

Nous mobiliserons par la suite ce cadre d'analyse des formes d'intégration pour caractériser les initiatives monétaires étudiées. Dans la mesure où la proximité organisationnelle « lie les agents participant à une activité finalisée dans le cadre d'une structure particulière » (Kirat et Lung, 1995, p. 213), les caractéristiques fonctionnelles relevant des formes d'intégration seront également déterminées par la proximité organisationnelle.

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques de la subsidiarité monétaire

Caractéristiques territoriales		Caractéristiques fonctionnelles		
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Zone, espace de circulation monétaire Caractère urbain ou rural	Aspirations et besoins sociaux Acteurs impliqués Ressources mobilisées	Charte et valeurs promues Émetteur Dimensions qualitatives de la monnaie (formes monétaires, univers symboliques et marqueurs socioéconomiques) Gouvernance	À déterminer au regard des finalités et de l'emploi de la monnaie	À déterminer au regard des modalités d'émission et des mécanismes de règlement des dettes

Source : autrice

[Tapez ici]

2 Une diversité d'alternatives monétaires territorialisées révélatrices de la subsidiarité monétaire

Depuis les années 1980, on observe un double processus de multiplication et de différenciation des monnaies alternatives à l'échelle mondiale au nord comme au sud (Blanc et Fare, 2012). Cela traduit une adaptation différentielle aux conditions socioéconomiques locales, mais aussi l'activation d'une culture de l'expérimentation et une prise de conscience que la monnaie est un outil malléable. Cette différenciation a produit l'émergence de plusieurs types de monnaies se distinguant par leurs caractéristiques fonctionnelles et territoriales.

Nous nous appuyerons ici sur cinq exemples de monnaies alternatives de différents types pour les confronter aux caractéristiques de la subsidiarité monétaire définies précédemment : l'Accorderie de Québec, le Bangla-Pesa au Kenya, l'Eusko en France, le Sardex en Italie et le Bocade en Argentine.

2.1 *L'Accorderie, une monnaie de crédit mutuel entre particuliers basée sur le temps*

A la fin des années 1990, deux organismes, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation Saint-Roch de Québec, ont engagé une réflexion face au constat des difficultés pour les plus démunis d'accès aux services bancaires et au crédit aussi bien qu'à une alimentation de qualité. De ces réflexions est née l'Accorderie, à l'automne 2001. Celle-ci réunit un système d'échange de services basé sur le temps, un dispositif de crédit solidaire pour des personnes à faible revenu n'ayant pas ou plus accès à d'autres formes de crédit plus traditionnel, et un groupement d'achat. En 2002, le projet démarre avec le crédit solidaire et le groupement d'achat, et un travail de réflexion s'amorce sur le système d'échange de services. À partir de 2003, l'échange de services est devenu le volet principal de l'organisation. L'Accorderie a pour vocation de tisser des liens dans la communauté et, en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité, de permettre aux personnes à faibles revenus d'améliorer leurs conditions socioéconomiques (Fare, 2009-2010 et 2011). La mission qu'elle identifie dans son guide d'implantation des Accorderies, et qui établit l'importance première de la proximité institutionnelle, consiste ainsi à « développer un réseau d'échanges de services accessible à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie, notamment au plan socio-économique, et ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion sociale » (Lépine, 2017). L'Accorderie, en sus des échanges individuels, développe deux autres types de services, collectif et associatif. Les services collectifs correspondent aux activités du groupement d'achat, au crédit solidaire et aux échanges de biens ou d'objets dans le cadre des foires d'échanges. L'Accorderie sert d'intermédiaire : elle crédite des heures aux « accordeurs » (c'est ainsi que sont nommés les membres) chargés des activités collectives et elle les facture, en contrepartie, aux accordeurs qui ont bénéficié du service collectif. L'objectif de ces services collectifs est double : donner un accès au crédit à des personnes qui ne peuvent y accéder par ailleurs et offrir un accès à des produits de qualité (biologiques, équitables ou locaux) devenant accessibles grâce à un coût plus faible du fait de l'achat groupé¹. Les échanges associatifs correspondent à la rémunération versée par l'Accorderie aux accordeurs participant à son fonctionnement et à son organisation. En

¹ Ces services collectifs concernent l'Accorderie de Québec. Il est tout à fait envisageable d'en développer d'autres selon les besoins des accordeurs.

[Tapez ici]

effet, à l'Accorderie, il n'y a pas de bénévolat, toute heure effectuée au service de l'association donne droit à un crédit en temps.

L'Accorderie a ainsi opté pour une monnaie scripturale de crédit mutuel. Chaque accordeur dispose d'un compte temps qui enregistre au débit les services reçus et au crédit les services rendus. Le solde global des comptes est toujours nul. La monnaie ne préexiste donc pas à l'échange, mais elle lui est consubstantielle. Fondée sur le principe de réciprocité et des objectifs de cohésion sociale, le dispositif repose sur la symétrie, et il est en rupture frontale à l'égard des valeurs marchandes puisque les échanges sont évalués à partir d'une base temps (Fare, 2011). La logique du crédit mutuel suppose que les membres de la communauté monétaire s'inscrivent dans une logique de dons et de contre-dons en acceptant d'être à la fois offreurs et demandeurs. Ce double engagement fonde la possibilité d'une entraide généralisée. Elle mobilise également une logique de partage communautaire car, d'une part, l'adhésion donne lieu à un crédit d'entrée de quinze heures afin de favoriser les premiers échanges tout en dépassant la barrière psychologique d'un compte débiteur et, d'autre part, la rémunération des services collectifs et associatifs par l'Accorderie permet également un processus de partage de la ressource monétaire entre les membres.

En outre, en juin 2011, l'Accorderie de Québec a changé de statut : d'organisme à but non lucratif, elle s'est transformée en coopérative de solidarité, ce qui a conduit à des changements majeurs relativement à sa gouvernance. En effet, la majorité des sièges du conseil d'administration (CA) était auparavant occupée par les membres fondateurs (six sièges sur onze). Avec cette nouvelle configuration, le CA est réduit à sept sièges dont cinq pour les accordeurs. Les deux autres sont attribués aux membres fondateurs requalifiés en membres de soutien et leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres du CA. Un renversement des pouvoirs s'est donc opéré : les accordeurs voient leur représentation augmenter et les fondateurs réduisent significativement la leur. Déployée à l'échelle de la capitale de Québec (à l'exception de Portneuf où une autre Accorderie existe), les deux tiers des accordeurs résident dans La Cité-Limoilou (quartier du centre-ville historique défavorisé) (Cerisier, 2017). La participation aux activités renforce le lien d'appartenance et stimule les échanges entre accordeurs, d'où une mobilisation de la proximité géographique, qui s'avère importante dans le processus de création de lien.

Tableau 2. Synthèse des caractéristiques de l'Accorderie

Caractéristiques territoriales		Caractéristiques fonctionnelles		
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Espace de circulation limité à la ville de Québec (zone urbaine), même si la proximité avec le lieu où sont réalisés les échanges renforce la participation	Précarité alimentaire, exclusion sociale, manque de liquidités ; Favoriser la cohésion sociale territoriale ; Particuliers (usagers), fondations (financeurs) ;	« Bâtir une communauté nouvelle sans la pauvreté (économique, culturelle, sociale et politique) en vue de rétablir les liens sociaux entre nous et de renforcer ainsi la solidarité citoyenne » ;	Réciprocité par la création de liens sociaux via l'échange de temps	Partage communautaire via la mise en commun de ressources (création monétaire via le crédit mutuel et émission monétaire à l'adhésion)

[Tapez ici]

	Valorisation des ressources humaines, immatérielles via l'échange de services	Coopérative de solidarité multi-services (depuis 2011) ; Système scriptural ; unité de compte basée sur l'heure, sans équivalence, inconvertible ; Démocratique : une personne = une voix ; adhésion des membres à la coopérative (acquisition d'une part sociale de dix dollars canadiens)		
--	---	---	--	--

Source : autrice

2.2 *Le Bangla-Pesa, une monnaie inconvertible et forfaitaire*¹

Le Bangla-Pesa (BP) est une monnaie déployée au Kenya sur le territoire du bidonville de Bangladesh dans la périphérie nord-ouest de Mombasa, deuxième ville principale du Kenya. Il a été émis à partir de novembre 2013 après une première expérimentation, l'Eco-Pesa, qui visait des objectifs environnementaux, à savoir favoriser la collecte des déchets et la plantation d'arbres dans les bidonvilles, tout en testant l'effet de territorialisation lié à l'usage d'une monnaie locale (Ruddick, 2011). L'initiative a été pensée par William Ruddick qui considère les monnaies locales comme des outils au service du développement territorial des communautés kényanes tout en permettant de repenser l'aide au développement du fait de leur capacité à limiter les phénomènes de dépendance et de court-termisme des programmes. Dans cette perspective, Ruddick s'inspire d'autres initiatives monétaires (Palmas, Wir, etc.) pour fonder en 2009 Koru Kenya, devenu *Grassroots Economics Foundation* (fondation de statut kényan), qui a initié et accompagné le Bangla-Pesa.

À la suite de l'expérience de l'Eco-Pesa, des réunions sont organisées afin d'évaluer l'intérêt des micro-entrepreneurs (population majoritairement présente dans ce bidonville) de déployer une monnaie via des outils de sensibilisation et de simulation (cartographie des échanges au niveau du bidonville, nature des échanges réalisés, etc.). L'objectif est de faire face à la situation de rareté monétaire constatée au sein de la communauté en augmentant la masse monétaire en circulation pour satisfaire les besoins de base dans une logique marchande via un système de crédit mutuel entre les membres. Les prix sont identiques quelle que soit la monnaie utilisée. Les membres s'engagent à fournir des biens et des services à la hauteur de ce qu'ils reçoivent, et cela afin de maintenir un solde constant de BP qui permette une bonne circulation de la monnaie. Le dispositif active également un principe de réciprocité. Il s'agit d'une monnaie inconvertible, à parité avec la monnaie officielle, et reposant sur un principe d'émission

¹ Cette partie doit beaucoup à la thèse de Tristan Dissaux soutenue en 2018.

[Tapez ici]

à l'adhésion. Les billets sont en effet émis à chaque fois qu'un nouveau membre intègre le réseau monétaire. Pour cela, le nouveau membre doit avoir quatre garants (membres du réseau) attestant de son intégrité et acceptant de se substituer à lui s'il refuse la monnaie, et il doit déployer une activité économique sur le territoire de circulation de la monnaie (Dissaux, 2018). Chaque nouveau membre reçoit 400 BP dont 200 sont affectés à un fonds communautaire géré par le groupe et utilisé pour les activités de son choix (amélioration du cadre de vie ou animation sociale de la communauté), activant ainsi un principe de partage communautaire. Chacun s'engage à accepter le BP mais définit la part de ses transactions qu'il souhaite accepter en BP. Des écoles sont également intégrées au réseau monétaire afin de réduire l'absentéisme des enfants (quand les parents ne peuvent pas payer les frais de scolarité en monnaie nationale). On peut donc observer une combinaison entre différentes formes d'intégration (marché, réciprocité et partage communautaire).

Le groupe porteur est enregistré formellement en tant que « *community-based organization* », ce qui lui donne une existence légale propre. Il est piloté par un comité composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de leurs suppléants élus en assemblée générale, et une constitution régit les modalités d'organisation et de fonctionnement du BBN (Bangladesh Business Network). La constitution affirme vouloir constituer « un réseau d'entreprises de soutien mutuel et de développement communautaire basé sur les entreprises » et « fournir à la communauté un marché stable et un développement local par le biais de formations, le commerce de biens et services, et des services communautaires » (Dissaux, 2018, notre traduction).

Tableau 3. Synthèse des caractéristiques du Bangla-Pesa

Caractéristiques territoriales		Caractéristiques fonctionnelles		
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Contexte urbain, zone périphérique d'une grande ville (bidonville de Bangladesh)	Manque de liquidités et d'accès à la monnaie pour les micro-entrepreneurs ; renforcer la cohésion territoriale ; Particuliers avec statut de micro-entrepreneurs appartenant à l'économie populaire et à des écoles ; Valorisation des ressources territoriales productives	Constituer un réseau d'entreprises pour favoriser un développement communautaire ; Gouvernance démocratique : le comité de gestion est élu par les membres (une personne = une voix) ; Billet émis à l'adhésion, unité de compte à parité vis-à-vis de la monnaie officielle, inconvertible ; Comité de gestion de la monnaie épaulé par l'ONG	Marchande via la promotion d'une économie inclusive de proximité	Réciprocité et partage communautaire (création monétaire et émission monétaire pour chaque nouvel entrant, dont 50 % est affecté à des projets communautaires)

[Tapez ici]

		<i>Grassroots economics</i>		
--	--	---------------------------------	--	--

Source : autrice

2.3 *L'Eusko, une monnaie locale convertible*

L'Eusko est une monnaie locale convertible circulant sur le territoire du Pays basque en France. Créée en juin 2011 par l'association Euskal Moneta, la monnaie a été lancée en janvier 2013 sous format papier, puis en 2017 sous format numérique via l'application Euskopay utilisable par tous les adhérents ayant ouvert un compte eusko. Ses objectifs sont pluriels et fondent sa proximité institutionnelle : relocaliser l'économie, promouvoir la langue basque, développer des formes de solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux, susciter des pratiques plus sociales et plus écologiques. Inscrite dans un territoire à forte densité de mouvements associatif et coopératif et issue de réflexions menées dans le cadre de Bizi (mouvement altermondialiste pour construire un Pays basque en transition) (Edme-Sanjurjo et al., 2020), la création de l'Eusko résulte d'un processus de mobilisation et de co-construction avec les habitants du territoire.

Contrairement aux deux monnaies précédentes, il repose sur un principe de conversion à l'entrée. En ce sens, la conversion de monnaie nationale en euskos est possible à taux fixe, mais la conversion inverse ne l'est pas pour les utilisateurs particuliers. Seuls les professionnels adhérents du réseau peuvent reconverter des euskos en euros, moyennant des frais de 5 %. L'émission de monnaie locale est couverte par une réserve équivalente en monnaie nationale. Cette contrepartie de l'émission de monnaie locale est mise en réserve (déposée sur un compte à la Société financière de la NEF¹) et permet de convertir les unités d'eusko à la demande des professionnels. L'Eusko vise des actes de consommation quotidienne et son acceptation repose sur l'adhésion d'entreprises. Il circule ainsi dans l'espace marchand classique et ne propose pas un système de prix spécifique. En revanche, la réciprocité est promue comme forme d'interdépendance secondaire par la mise en réseau d'entreprises qui sont amenées à coopérer et au regard des finalités définies par l'association émettrice de la monnaie (transition socio-écologique, développement territorial) (Fois Duclerc et Lafuente-Sampietro, 2023).

Ainsi l'Eusko a développé un système de défis pour les professionnels partenaires qui les oblige à mener une action en faveur de l'environnement, de la relocalisation de l'économie et/ou de la langue basque. Inspiré du Chiemgauer allemand, le dispositif du « 3 % association » permet de financer des associations du territoire dès lors qu'elles sont soutenues par au moins trente adhérents particuliers ; elles peuvent alors bénéficier annuellement d'un don en eusko égal à 3 % des sommes échangées par les adhérents les ayant choisies sur la période, ce mécanisme étant financé par la taxe à la conversion de 5 % payée par les professionnels. L'Eusko active par ce biais une logique de partage communautaire en affectant une partie de ses ressources à des projets du territoire. Ainsi plus de 50 000 euskos de dons ont été distribués en 2021 à une soixantaine d'associations. Euskal Moneta a également développé des partenariats avec des collectivités locales pour l'usage de l'eusko (Pinos, 2020). Ainsi des services municipaux en régie comme des bibliothèques, des musées, des piscines, des événements sportifs, des salles de spectacle

¹ La NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) est une coopérative bancaire engagée pour la transition écologique et sociale.

[Tapez ici]

sont payables en euskos. En revanche, l'usage direct par une collectivité de la monnaie locale à des fins de dépenses a donné lieu à un conflit juridique significatif en 2017-2018 (cf. infra).

Du point de vue de son gouvernement interne, l'association Euskal Moneta se réunit en assemblée générale une fois par an pour élire un Comité des collèges fixant les orientations stratégiques de l'association. À l'instar d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), sept collèges existent représentant les différentes parties prenantes. Chaque collège se compose d'un nombre défini de représentants élus par l'assemblée générale lorsqu'elle constitue le Comité des collèges pour un an ; le mandat de ces élus est renouvelable chaque année. Le Comité des collèges élit à son tour les membres du comité d'agrément des adhérents professionnels et les membres du comité de pilotage, deux instances en charge de la gestion de la structure.

Tableau 4. Synthèse des caractéristiques de l'Eusko

Caractéristiques territoriales			Caractéristiques fonctionnelles	
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Pays basque (zone urbaine et rurale)	Développement territorial, transition écologique, promotion de la langue basque ; Particuliers, professionnels, associations, collectivités territoriales ; Valorisation des ressources territoriales matérielles, immatérielles	Monnaie papier et numérique, gagée sur l'euro et convertible mais seulement pour les professionnels avec taxe à la sortie ; Gouvernance associative et collégiale : membres actifs (9 membres), particuliers (9 membres), prestataires (9 membres), associations destinataires des 3 % (3 membres), valeurs fondatrices (9 membres), collectivités territoriales (9 membres), salariés de l'association (5 membres)	Marchande : échanges marchands orientant vers des formes de consommation et de production responsables (notamment paysanne)	Partage communautaire (via le « 3% association »)

Source : autrice

2.4 *Le Sardex, une monnaie de crédit mutuel interentreprises*

Le Sardex est une monnaie de crédit mutuel interentreprises circulant en Sardaigne, lancée en 2010 par cinq amis d'enfance originaires de Serramanna, une ville de l'arrière-pays sarde. Lors d'un questionnaire sur le système monétaire standard puis les systèmes monétaires complémentaires existants, le WIR a attiré leur attention en raison de sa longévité et des volumes de transactions générés. Ils se sont alors déplacés en Suisse pour étudier les possibilités de son adaptation en Sardaigne, compte tenu du

[Tapez ici]

contexte technologique émergent et de l'état du système économique sarde, notamment les difficultés d'accès au crédit pour les PME, la dépendance aux importations dans le domaine alimentaire, ou encore le manque de mise en réseau et de coordination des acteurs socioéconomiques du territoire (Bazzani, 2020).

Le Sardex a donc été imaginé pour répondre à ces difficultés via un principe d'échange interentreprises fondé sur l'unité de compte sardex. Exclusivement sous format numérique, la monnaie n'est utilisable que sur la plateforme en ligne sardex.net ou via une application mobile de paiement. Elle repose sur un principe d'équivalence avec la monnaie officielle, mais elle est inconvertible. Son usage est conditionné au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant varie de 200 à 3 000 euros selon la taille des entreprises. Le travail de démarchage des entreprises, lancé à la suite de la constitution de la société Sardex en juillet 2009, a progressivement fait émerger un réseau d'entreprises qui s'est étendu progressivement selon une logique sectorielle et de filière facilitant les échanges. Du point de vue de la gouvernance, la société Sardex est une société anonyme (SA) dont les fondateurs détiennent 58 % du capital. Les statuts de la société prévoient néanmoins que tous les bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise (Dini et al., 2015).

Les échanges réalisés au sein du réseau permettent aux entreprises de bénéficier d'un crédit gratuit à hauteur de 10 % de leur chiffre d'affaires annuel en euros. Cette possibilité d'accéder à un crédit est restreinte afin de limiter les risques d'opportunisme et de ne pas exposer le réseau à l'endettement excessif d'un nouveau membre dont la fiabilité n'est pas encore établie (Bazzani, 2020). Si le réseau s'adresse d'abord à des entreprises, les particuliers ont néanmoins la possibilité de s'y intégrer. Les salariés peuvent accepter une partie de leur rémunération en sardex s'ils travaillent pour une entreprise membre. Ils peuvent ensuite utiliser leurs unités de sardex pour consommer au sein du réseau mais, contrairement aux entreprises, leurs comptes ne peuvent pas être négatifs (Dini et al., 2015). L'objectif consiste à augmenter leur pouvoir d'achat, stimuler la consommation locale, favoriser l'adhésion des commerces de détail et l'établissement d'une dynamique coopérative entre les salariés et les entrepreneurs.

Le Sardex, tout en s'adressant d'abord à des entreprises afin de soutenir leur activité économique via l'octroi de crédit, s'appuie prioritairement sur le même principe de crédit mutuel que celui des banques de temps en imposant la même contrainte de double engagement des adhérents. Il institue ainsi une interdépendance fondée sur la réciprocité entre les membres. Il active néanmoins également une logique marchande dans la mesure où les transactions réalisées par les entreprises relèvent d'échanges marchands dont le prix est similaire à celui versé en monnaie officielle. En ce sens, la motivation première des entreprises à adhérer au Sardex est un intérêt économique dans la mesure où la participation au système apporte une augmentation moyenne de 10 % du chiffre d'affaires aux membres (Bazzani, 2020). Fama et Musolino (2020) montrent ainsi, en étudiant le système Lynx (reproduction du Sardex en Lombardie), que les mobiles d'adhésion s'inscrivent dans des motivations purement instrumentales.

Tableau 5. Synthèse des caractéristiques du Sardex

Caractéristiques territoriales		Caractéristiques fonctionnelles		
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Île de Sardaigne	Faciliter les problèmes de trésorerie et l'accès	Système scriptural, parité vis-à-vis de	Marchande avec	Réciprocité (via le crédit)

[Tapez ici]

	au crédit des PME ; Développement économique territorial (contraction du crédit et à l'indisponibilité des moyens de paiements) ; Essentiellement professionnels et particuliers (via le paiement de salaires) ; Valorisation des ressources territoriales	la monnaie officielle mais inconvertible ; Société de capitaux (SA) et clause stipulant que tous les bénéficiaires doivent être réinvestis dans la société ; Les fondateurs détiennent plus de 50% du capital et les coûts d'adhésion sont liés au CA de l'entreprise	promotion des échanges entre les PME d'un territoire	mutuel) avec possibilité d'un crédit gratuit à hauteur de 10 % du CA
--	---	---	--	--

Source : autrice

2.5 *Le Bocade (Tucumán), une monnaie fiscale*

Le Bocade est une monnaie mise en circulation dans la province de Tucumán. Celle-ci est située dans le nord-ouest de l'Argentine, c'est l'une des provinces parmi les plus petites et les moins riches du pays (Théret, 2018b). L'Argentine possède une longue histoire de monnaies publiques, émises directement par les trésors publics provinciaux et circulant essentiellement à l'intérieur des provinces émettrices. C'est ainsi que de nombreuses émissions de monnaies provinciales ont été observées en Argentine depuis la fin du XIX^e siècle (Théret et Zanabria, 2007 ; Théret, 2020). Dans un contexte de grande instabilité monétaire, le bocade a fait l'objet d'émissions continues de 1985 à 2003. Cette monnaie est la seule parmi les cinq cas présentés ici à reposer sur une gestion et une émission réalisées par les pouvoirs publics à l'échelle sub-étatique. Elle a été instituée et réglementée par un acte législatif de la province de Tucumán définissant ses caractéristiques monétaires, ses usages et finalités et la qualifiant de « bon de règlement de dettes » (Théret, 2020). Monnaie de papier de petites dénominations, non porteuse d'intérêt et à durée de validité limitée (de deux ans), le Bocade avait deux objectifs (Théret, 2018b). Le premier était de stabiliser les conflits politiques et sociaux, notamment entre le gouvernement et les fonctionnaires en permettant à l'État provincial d'honorer ses engagements (salaires, pensions) dans un contexte de crise financière locale, provoquée en grande partie par l'État central (du fait des retards dans le versement des transferts d'impôts dus aux provinces). Le deuxième objectif était de réduire la dette publique du fait du caractère plus économique de ce processus de financement (via ce mécanisme d'émission monétaire) que du recours à des prêts bancaires ou des titres publics.

Le bocade était émis sur la base d'anticipations de recettes fiscales par le Trésor provincial. Il était introduit dans le circuit économique par l'administration de la province via le paiement des employés publics et des prestataires de services. Il était accepté en retour pour les prélèvements fiscaux et autres recettes publiques et constituait donc une monnaie fiscale. Il circulait à parité avec la monnaie officielle, mais n'était pas convertible, sauf dans des cas particuliers, sous certaines conditions, et à certaines

[Tapez ici]

périodes. L'enjeu pour le gouvernement provincial consistait à maintenir sa parité avec la monnaie officielle (et donc sa crédibilité) afin de favoriser sa circulation et d'étendre son utilisation. Ainsi, si dans un premier temps, lors de sa création, les demandes de conversion furent importantes, elles ont eu tendance à décliner, démontrant ainsi la confiance que les citoyens lui accordaient (Théret, 2020). Ces derniers ont progressivement utilisé le bocade dans les actes de paiement ordinaire, ce qui a atténué la crise de l'économie régionale. À son retour au Trésor, la monnaie pouvait soit faire l'objet d'une destruction, soit être redistribuée selon les besoins de la politique publique. En ce sens, sa finalité relevait d'une logique redistributive. Il s'agissait d'une forme de crédit gratuit que les citoyens faisaient à leur gouvernement. Néanmoins, dans la mesure où cette monnaie une fois injectée était utilisée dans les actes de consommation au quotidien sans modification du prix, elle relevait également d'une logique marchande via une stimulation de la consommation et de la production.

Cette monnaie étant émise sous la houlette du gouvernement provincial, elle était gérée publiquement. Durant ses dix-huit années d'existence, le bocade a fait l'objet de nombreuses émissions et connu différentes crises de convertibilité au fil des évolutions économiques conjoncturelles et des régimes politiques. Il a été retiré de la circulation en 2003 principalement « pour des raisons politiques et non pas économiques » (Théret, 2020), notamment dans le cadre des négociations avec le FMI qui a imposé la suppression de l'ensemble des monnaies provinciales.

Tableau 6. Synthèse des caractéristiques du Bocade

Caractéristiques territoriales		Caractéristiques fonctionnelles		
Proximité géographique	Proximité institutionnelle	Proximité organisationnelle	Forme d'intégration dominante	Forme d'intégration secondaire
Petite province périphérique pauvre au sein d'un État fédéral	Outil de trésorerie pour les pouvoirs publics et stimulation de la demande locale ; Pouvoirs publics à l'échelle de la province, Trésor public ; Fonctionnaires, citoyens, PME locales ; Valorisation des ressources du territoire	Développement économique de la province et avance de trésorerie, cohésion sociale ; Trésor public sous la direction du gouvernement provincial ; Monnaie papier émise via les dépenses publiques, salaires, pensions, prestations sociales, fournisseurs ; Gouvernance publique	Redistribution (émis par les pouvoirs publics via des anticipations de recettes fiscales)	Marchande (connexion entre circuit fiscal et marchand via les actes de consommation quotidiens et la stimulation de la demande)

Source : autrice

[Tapez ici]

3 Modalités d'articulation des monnaies étudiées

Penser la pluralité monétaire à l'aune de la subsidiarité amène à questionner les modalités possibles d'articulation des monnaies étudiées entre elles et vis-à-vis de la monnaie officielle afin de mettre en évidence la différenciation de leurs usages. Partant des caractéristiques monétaires territoriales et fonctionnelles énoncées précédemment, nous illustrerons cette subsidiarité à partir de critères d'articulation qui donnent à voir la subsidiarité dans les faits.

3.1 Critères d'articulation

La diversité des initiatives monétaires territorialisées amène à interroger les modes d'interdépendance entre ces monnaies et vis-à-vis de la monnaie officielle. Selon Blanc (2017), quatre critères permettent de déterminer les modes d'articulation monétaire : la commensurabilité (la possibilité d'obtenir une évaluation commune entre deux monnaies à partir d'un taux donné), la convertibilité (soit la « transformation des caractéristiques d'un avoir de sorte que tout ou partie de ses qualités est transformé »), l'usage conjoint (soit l'usage simultané de moyens de paiement de formes différentes), et la coïncidence des sphères d'usages (différentes monnaies sont utilisables dans la même sphère socioéconomique). Nous proposons de redéfinir la coïncidence des sphères d'usage. En effet, pour Blanc (2017), la coïncidence des sphères d'usage correspond au fait que les « avoirs monétaires peuvent être utilisés dans la même sphère socio-économique : pour le même ensemble d'opérations ou de biens et services, avec la même série de partenaires, par le même ensemble d'utilisateurs, sur le même territoire, etc. » Or notre définition de la subsidiarité monétaire conduit à distinguer sphère d'usage socioéconomique et sphère d'usage territorial.

Une sphère d'usage socioéconomique est caractérisée par la domination d'une forme d'intégration sur les autres, dans la perspective ouverte par Polanyi. Chaque monnaie étudiée se caractérise par une combinaison hiérarchisée de ces formes (cf. supra) et nous retiendrons la forme dominante. Par sphère d'usage territorial, nous retiendrons les caractéristiques territoriales (proximité spatiale, institutionnelle et organisationnelle) (cf. supra). Nous obtenons ainsi cinq critères de différenciation et d'articulation des avoirs monétaires permettant de déterminer le rapport que chaque monnaie entretient avec la monnaie officielle : la commensurabilité, la convertibilité, le co-usage, la coïncidence des sphères d'usage socioéconomique et la coïncidence des sphères d'usage territorial. Le tableau 7 résume les critères d'articulation par type de monnaie étudiée en s'appuyant sur les caractéristiques développées plus haut.

Tableau 7. Modes d'articulation des monnaies territorialisées au regard de la monnaie officielle

Monnaies analysées	Commensurabilité	Convertibilité	Co-usage	Coïncidence des sphères d'usage socioéconomique	Coïncidence des sphères d'usage territorial
Accorderie	Non	Non	Oui (en cas de services supposant des intrants à	Non	Faible

[Tapez ici]

			acquérir)		
Bangla-Pesa	Oui	Non	Oui partiellement	Oui partiellement	Oui partiellement
Eusko	Oui	Oui mais la reconversion en euros est limitée aux professionnels et taxée (5%)	Oui partiellement	Oui partiellement	Oui mais limitée
Sardex	Oui	Non	Oui systématiquement	Oui systématiquement	Oui mais limitée
Bocade	Oui	Oui mais partielle et limitée dans le temps	Oui mais limitée	Oui mais partielle et limitée (loterie et impôts, caisse de conversion)	Oui mais limitée

Source : autrice

On observe bien ainsi une pluralité et une complémentarité monétaires, mais on est conduit également à mettre en exergue l'existence d'espaces monétaires, plus ou moins cloisonnés, auxquels correspondent des niveaux d'exercice et de déploiement pertinents ainsi que des objectifs socioéconomiques spécifiques (Fare, 2011). Lorsqu'on considère la pluralité des moyens d'échange générée en particulier par la mise en place de monnaies alternatives ainsi que la différenciation de leurs usages, alors deux outils monétaires libellés en la même unité de compte peuvent circuler dans deux sphères d'échange distinctes en même temps qu'ils circulent sur un même territoire. Cette pluralité, conjuguée avec cette différenciation, remettent alors en cause le postulat economiciste de la fongibilité généralisée des avoirs monétaires : « les qualités des avoirs rendent la fongibilité improbable, voire impossible ; ceci a pour conséquence de réduire leur substituabilité, et donc la capacité de concurrence qui est au cœur des raisonnements économistes » (Blanc, 2017). Le mode de relation des monnaies entre elles mis en avant par les approches standards, à savoir la concurrence, n'est donc pas le seul principe possible. Deux monnaies peuvent en effet être complémentaires si elles servent des échanges de types différents à l'intérieur de sphères d'échange distinctes. Elles peuvent de plus être subsidiaires si ces sphères d'usages diffèrent du point de vue de leurs usages non seulement socioéconomique mais également territorial (Fare, 2011 et 2018).

3.2 *Des modes d'articulation relevant de la subsidiarité monétaire*

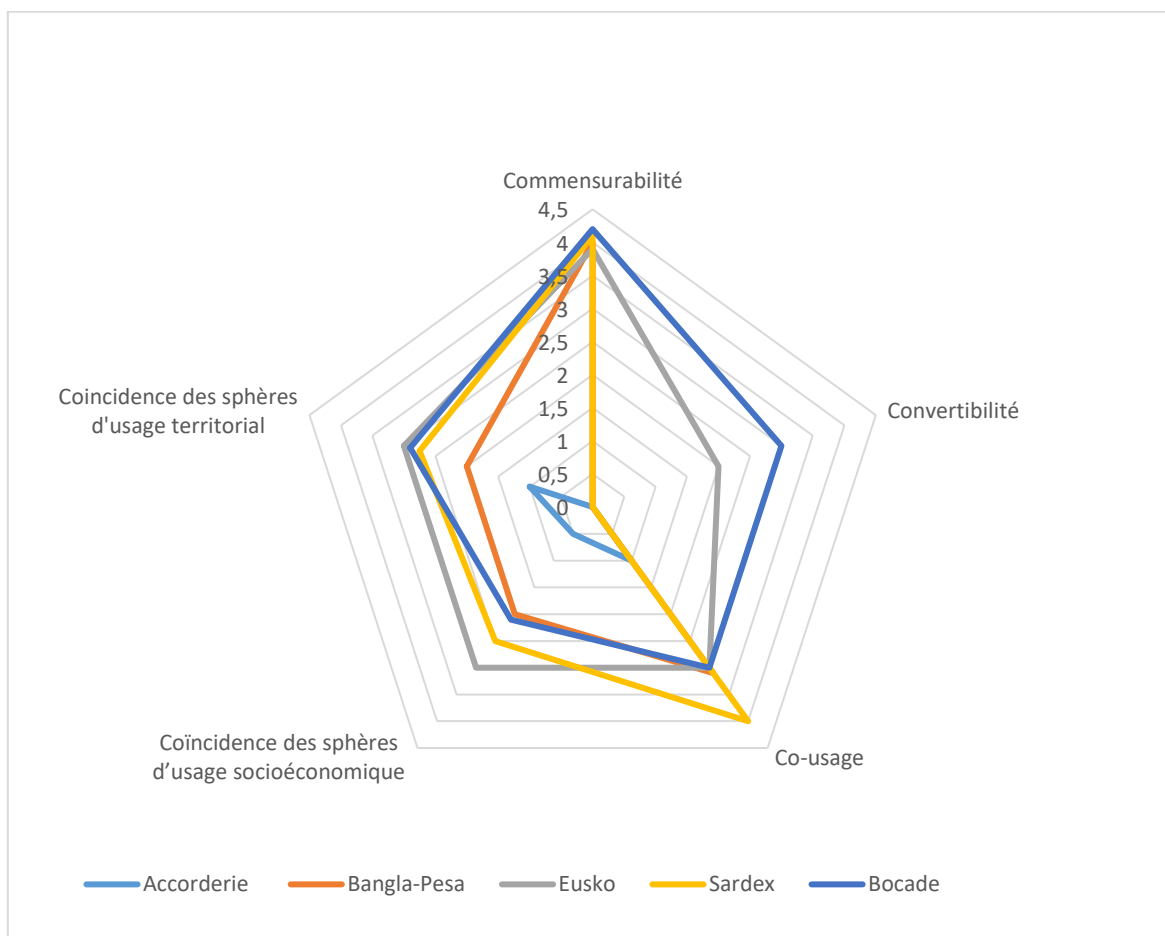
L'observation des pratiques monétaires alternatives à l'aune de ces critères d'articulation fait apparaître un usage subsidiaire de ces monnaies. Chaque monnaie se caractérise ainsi par des sphères d'usage socioéconomique et territorial spécifiques. Cette différenciation illustre concrètement, dans les pratiques monétaires, l'usage d'une pluralité de monnaies qui satisfont des finalités diverses selon les besoins et caractéristiques du territoire.

Afin d'illustrer cette subsidiarité, nous avons converti les caractéristiques qualitatives du tableau 7 en indicateurs quantitatifs afin de représenter graphiquement ces différenciations. Nous avons opté pour une échelle qualitative de 0 à 4. Ainsi pour la commensurabilité : 0 = absence d'équivalence à 4 = unité de compte spécifique à parité avec la monnaie officielle. Pour la convertibilité : 0 = absence de convertibilité à 4 =

[Tapez ici]

convertibilité totale. Pour le co-usage : 0 = impossibilité d'utiliser plusieurs moyens de paiement à 4 = paiement pluri-monnaire possible. Pour la coïncidence des sphères d'usage socioéconomique, nous avons opté pour une approche hiérarchisée et combinée des formes d'intégration. En effet, on observe une combinaison dans l'usage de la monnaie officielle, de marché, de redistribution, de partage communautaire et de réciprocité avec cependant une domination de l'usage marchand et une subordination des autres usages. Cette hiérarchisation standard est calée sur 4. Nous avons reproduit cette logique pour les autres monnaies en prenant en compte la forme d'intégration dominante et les formes secondaires. Enfin, pour la coïncidence des sphères d'usage territorial : de 0 pour une faible coïncidence des proximités (géographique, organisationnelle et institutionnelle) entre la monnaie étudiée et la monnaie officielle à 4 pour une forte coïncidence des proximités (géographique, organisationnelle et institutionnelle). La figure 1 synthétise les résultats.

Figure 1. Modes d'articulation des monnaies territorialisées au regard de la monnaie officielle



Source : autrice. Lecture : plus le radar est plein, plus la monnaie représentée est proche des caractéristiques de la monnaie officielle.

L'introduction d'un critère d'articulation supplémentaire lié au territoire permet de rendre visible l'application du principe de subsidiarité dans le domaine monétaire.

[Tapez ici]

L'Accorderie est l'initiative monétaire s'éloignant le plus fortement de l'usage de la monnaie officielle et des autres monnaies étudiées du fait de sa non commensurabilité, non convertibilité, de la faiblesse de son co-usage et d'une faible coïncidence des sphères d'usages socioéconomiques (via la mobilisation du principe de réciprocité) et territorial (faible taille de l'espace de circulation et peu de diversification des acteurs impliqués mais forte représentations sociales partagées). À l'inverse, les monnaies commensurables et partiellement convertibles (Bocade et Eusko) ont des sphères d'usage socioéconomique et territorial se rapprochant plus fortement de la monnaie officielle même si pour le Bocade la mobilisation du principe de redistribution l'en éloigne. Entre les deux, les monnaies commensurables mais non convertibles (Bangla-Pesa et Sardex) se différencient par leur usage territorial qui s'éloigne de la monnaie officielle tout en s'en rapprochant du point de vue de leurs usages socioéconomiques.

En reprenant la distinction établie dans l'introduction générale de ce livre, les monnaies étudiées ici s'inscrivent dans le type de pluralité transformatrice, qui correspond « au développement de formes plurielles de monnaies en regard d'aspirations à la transformation du compromis monétaire à long terme ». Cependant, cela ne dit rien de leur devenir car, à l'exception du Bocade qui a fini par disparaître après 18 ans de services pour des raisons géopolitiques, les autres monnaies sont toujours en circulation. Cela donne à voir une subsidiarité de fait, c'est-à-dire la coexistence au sein de même espace monétaire d'une subsidiarité dans les usages des monnaies compte tenu de leur déploiement à des échelles infranationales où domine une monnaie officielle de plein exercice. Ces monnaies répondent à des besoins auxquels la monnaie officielle ne répond pas, ce qui permet d'envisager leur possible institutionnalisation dans le cadre d'un changement de contexte socioéconomique aboutissant à des transformations du « compromis monétaire » (cf. introduction générale).

4 D'une subsidiarité de fait à une subsidiarité institutionnalisée : instituer les monnaies alternatives en communs monétaires

Questionner les conditions d'émergence d'une forme de subsidiarité monétaire institutionnalisée amène à interroger les évolutions cognitives, démocratiques et politiques qu'elle suppose. Cela croise les réflexions menées depuis quelques années autour de la notion de commun monétaire (Servet et Swaton, 2017 ; Dissaux et Fare, 2018 ; Meyer et Hudon, 2019).

4.1 Participation et gestion démocratique

En termes politiques, cela implique d'abandonner une approche technocratique de la monnaie, pour introduire de la démocratie dans les choix monétaires. Dans cette perspective, la notion de commun¹ peut être pertinente pour interroger et renouveler les pratiques si l'on se réfère aux travaux d'Elinor Ostrom (1990 et 2012). Les communs ne le sont pas par nature, mais parce qu'ils font l'objet de pratiques collectives (auto-organisation, transparence des règles, régulation collective, participation des acteurs, absence d'appropriation individuelle du surplus, coopération des membres, processus décisionnel participatif et collectif, etc.). Cela désigne *in fine* les qualités octroyées à une

¹ Sur les communs, voir notamment Ostrom (1990), Dardot et Laval (2014) et Coriat (dir., 2015).

[Tapez ici]

ressource (ici la monnaie) par la mobilisation du principe politique (ou l'« agir politique ») qui l'institue en tant que commun (Dardot et Laval, 2014). C'est donc par la construction sociale de la monnaie en tant que commun que la monnaie peut en devenir un. Quelles doivent être alors les propriétés spécifiques d'un tel commun monétaire ? En tant que ses caractéristiques résultent d'une vision politique inscrite dans la proximité institutionnelle, celles-ci doivent être définies collectivement à travers un processus continu de délibération sur les règles et valeurs fondatrices du dispositif. Créer un espace de délibération offre d'identifier les besoins et d'asseoir les conditions nécessaires à l'appropriation de la monnaie. De la création de cet espace public s'appuyant sur la mobilisation des différentes formes de proximité découle le développement de règles cherchant à favoriser l'expression de chacun et instaurant des modalités de gouvernement démocratique favorisant confiance et coopération (Ostrom, 2012). Ce sont les acteurs (publics et privés) du territoire qui, par leur volonté d'agir, vont produire des règles adaptées au contexte socioéconomique local (Ostrom, 2012). D'où l'importance de la pluralité des modes de gestion et de gouvernement des monnaies en lien avec la pluralité des formes d'intégration : le mode de gestion des communs souligne la possibilité de sortir de la dichotomie État/marché en instaurant des espaces hybrides combinant les différentes logiques d'action. Parmi les initiatives monétaires étudiées, peu s'appuient sur un gouvernement partenarial incluant la diversité des acteurs du territoire, même si certaines s'en rapprochent (cf. la gestion collégiale de l'Eusko inspirée des SCIC évoquée plus haut).

4.2 *Gouvernance polycentrique et fédéralisme*

La pluralité des formes monétaires, des émetteurs, des souverainetés peut être associée à une « gouvernance polycentrique », c'est-à-dire à « une situation dans laquelle de nombreux centres de prise de décision sont formellement indépendants les uns des autres » (Ostrom, 2012). Du développement des monnaies alternatives peut résulter des niveaux territoriaux de décision multiples, combinant également des organisations diverses (privées, publiques). Ces centres de décision multiples peuvent être indépendants les uns des autres mais partager des règles communes. Gouvernance polycentrique, fédéralisme et subsidiarité peuvent ainsi s'articuler dans le sens où le fédéralisme met l'accent sur l'autonomie des différents niveaux de décisions (en référence au principe de subsidiarité) au sein d'une organisation politique. Ces différents niveaux d'organisation supposent – mais peuvent aussi favoriser – une capacité de participation citoyenne forte. Or le principe de subsidiarité veut que la société civile prenne en charge un certain nombre de tâches d'intérêt général et invite à une redéfinition des compétences pour que « s'instaure un équilibre nouveau du partage des tâches entre l'État et les citoyens, le privé et le public » (Millon-Delsol, 1993).

Cela implique une logique de co-construction dans laquelle les pouvoirs publics nationaux et locaux acceptent pleinement que les différents groupes parties prenantes jouent un rôle actif au niveau local (Ostrom, 2012) dans la conception et la production de monnaies. Ces groupes génèrent alors des souverainetés de proximité qui ne visent pas à renverser la souveraineté monétaire nationale, mais plutôt à la compléter à leurs échelles. Reconnaître ces différents niveaux d'action et la pertinence d'une diversité d'acteurs à ces niveaux pourrait mener alors à la génération de souverainetés imbriquées, potentiellement capables (en vertu du principe de subsidiarité) de répondre aux besoins de façon plus large à des échelles distinctes (Dissaux et Fare, 2018). Cela permettrait aussi d'inverser les rapports de force en faveur des acteurs et des territoires au niveau

[Tapez ici]

desquels s'élaborent des réponses concrètes aux principaux défis actuels.

Pour ce qui est de la possibilité de décentraliser le pouvoir monétaire, cela suppose de confier cette compétence à des autorités et/ou collectifs situés à des échelles infranationales (régions, provinces, etc.) afin que ceux-ci soient en mesure de déployer une politique monétaire spécifique capable de répondre aux besoins du territoire, comme par exemple dans le cas du Bocade de Tucumán évoqué ci-dessus¹. Il semblerait qu'un pays organisé politiquement à partir d'une logique fédérale rende plus aisée la possibilité de mettre en place une subsidiarité monétaire. De même on peut imaginer que des politiques territoriales de transition énergétique utilisent les monnaies locales comme moyen de bonifier des crédits destinés à des investissements écologiques (Blanc, 2015). Pensons également à la proposition de Théret (2021) qui repose sur l'articulation entre réduction du temps de travail et institution d'une monnaie-temps adossée à l'impôt tout en cherchant à promouvoir une démocratie participative. Arnspurger (2011), dans le cas de la Suisse, a mis lui aussi en exergue la possibilité de mettre en œuvre un fédéralisme monétaire avec un partage de la souveraineté monétaire entre les différents niveaux (confédération, cantons et collectifs de citoyens).

Ces innovations monétaires supposent cependant des adaptations réglementaires pouvant mener à une forme d'institutionnalisation légale². En France, la dynamique combinée des monnaies locales au début des années 2010 (auxquelles l'Eusko appartient), la création d'une mission interministérielle sur les monnaies locales et l'opportunité d'un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) ont conduit à des évolutions réglementaires en 2014, avec l'introduction d'une section du code monétaire et financier sur les « titres de monnaies locales complémentaires ». Le cadre juridique a encore été modifié par une loi en 2016 qui a ouvert la possibilité que les « prestataires de services de paiement » développent des paiements numériques sans autorisation ou dérogation autorisée, avec quelques conditions. Avec ces lois suscitées par l'émergence des monnaies alternatives dans les années 1980, pour la première fois en Europe, voire dans le monde, une réglementation monétaire nationale a ainsi été modifiée. De plus, un conflit entre une collectivité locale et l'État a été porté devant les tribunaux en 2017-2018 et a finalement généré une jurisprudence qui rend possible les dépenses des collectivités locales en monnaie locale, via l'association émettrice³. Cependant, il s'agit d'une institutionnalisation partielle dans la mesure où l'intégration des monnaies locales au code monétaire et financier ne permet toujours pas leur usage direct en paiement par les collectivités locales (Blanc et Fare, 2018). Les autres monnaies étudiées sont tolérées, mais certaines ont fait l'objet d'interdiction temporaire⁴ et d'autres ont été éliminées,

¹ Voir sur ce point le chapitre XXXX de Bruno Théret dans cet ouvrage.

² L'institutionnalisation légale repose généralement sur une institutionnalisation fonctionnelle liée à l'usage des avoirs monétaires.

³ Lors de l'été 2017, la mairie de Bayonne a adopté une délibération afin non seulement de pouvoir recevoir des paiements mais également de réaliser des dépenses en euskos (à des fins de paiement de fournisseurs, versement d'indemnités d'élus et subventions). La ville, qui ne peut réaliser de versement direct en eusko, a signé une convention avec Euskal Moneta. Pour régler un fournisseur, une indemnité ou une subvention, elle doit verser la somme en euros à l'association, qui réalise alors le paiement en euskos au destinataire. Il s'agit d'un mandat d'encaissement en faveur d'Euskal Moneta. Le Trésor public verse alors le montant de la créance à Euskal Moneta, qui va ensuite créditer le compte eusko du créancier d'un montant identique. C'est un dispositif aujourd'hui validé par l'État. Ce sont en 2022 plus d'une trentaine de communes qui sont adhérentes de l'association ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

⁴ Au lancement du Bangla-Pesa, en mai 2013, six membres fondateurs ont été arrêtés et poursuivis pour contrefaçon et émission de fausse monnaie, avec également des inquiétudes sur des soupçons de sécession du groupe fondateur (Dissaux, 2018). L'exposition médiatique, les soutiens internationaux, ainsi que les reports d'audience et l'absence de charges, ont conduit à l'abandon des poursuites quelques mois plus tard en août 2013. Cela n'a pas donné lieu à la

[Tapez ici]

comme les monnaies provinciales argentines en 2003. Si la plupart des monnaies ne donnent pas lieu à l'aménagement d'un cadre juridique spécifique, certaines sont néanmoins mobilisées, soutenues et/ou financées par les pouvoirs publics (cf. le développement des Accorderies en France). Ces modifications suggèrent toutefois qu'elles peuvent être moteur de changement institutionnel en matière de systèmes monétaires (Laurence, 2021). Ces reconnaissances institutionnelles ouvrent la brèche d'une souveraineté monétaire associée au principe une nation / une monnaie en reconnaissant plus ou moins explicitement des pratiques monétaires territorialisées et plurielles.

Le tableau 8 résume la diversité des processus d'institutionnalisation des monnaies étudiées.

création d'un cadre juridique spécifique pour les monnaies kényanes mais a permis de trancher sur le caractère légal de l'initiative et a ensuite permis son essaimage.

Tableau 8. Processus d'institutionnalisation par les pouvoirs publics selon les monnaies étudiées

Monnaies analysées	Taille et volume	Diffusion ¹ par les pratiques et par l'usage	Statut politique du territoire concerné et système politique national	Formes d'institutionnalisation	Type de subsidiarité
Accorderie	Plus de 85 000 échanges, plus de 200 000 heures de services échangés et près de 10 000 accordeurs ont participé à l'échange, 1 200 services différents (entre 2002 et 2022)	Essaimage en franchise : constitution du réseau Accorderie du Québec en 2006 qui regroupe en 2022, 14 Accorderies réparties dans dix régions du Québec En 2011 : deux premières Accorderies sur le territoire français à Paris (19 ^e arrondissement) et à Chambéry (Savoie). Le Réseau des Accorderies de France a été créé en 2013. Il compte 37 Accorderies en activité, 41 agréées en 2021.	Quartier dans province fédérée d'un État fédéral	Institutionnalisation fonctionnelle (ou éthique, par la pratique)	Transformatrice éthique et indigène
Bangla-Pesa	87 200 équivalent shillings kényans en circulation et un réseau de 218 entreprises (en 2020)	Essaimage centralisé au Kenya à partir des années 2010 (Ng'ombeni-Pesa, Gatina-pesa, Kangemi-Pesa, Lindi-Pesa, etc.)	Quartier (bidonville) dans une grosse municipalité d'une république unitaire à régime présidentiel	Institutionnalisation fonctionnelle (ou éthique, par la pratique)	Transformatrice éthique et indigène

¹ L'identification des différentes modalités de diffusion s'appuie sur Blanc et Fare (2012) qui distinguent : un « essaimage souple » caractérisant le développement de nouveaux projets de manière autonome mais à partir d'un cadre constituant un réseau avec par exemple la signature d'une charte commune, un « essaimage en franchise » - où le contrôle des dispositifs locaux par la structure fondatrice première est fort et passe par une contractualisation permettant de répliquer un modèle tout en conservant le contrôle d'éléments fondamentaux du projet afin d'éviter toute dénaturation locale qui pourrait rejaillir sur les autres – et, enfin, un « développement centralisé » où les structures locales n'ont pas d'autonomie juridique et très peu de capacité innovatrice propre.

[Tapez ici]

Eusko	Plus de 4 millions d'euskos sont en circulation, 4000 utilisateurs et 1300 professionnels utilisateurs (en 2021)	Essaimage souple Création de l'Institut des monnaies locales, organisme de formation	Communauté d'agglomération dans une république unitaire et partiellement décentralisée	Institutionnalisations fonctionnelle et légale : loi ESS modifiant le code monétaire et financier (2014), texte de loi sur les prestataires de services de paiement (2016)	Transformatrice légale et indigène
Sardex	10 000 comptes ouverts ; 220 millions de crédits échangés depuis 2019 pour 5 millions de transactions (en 2022)	Essaimage centralisé Déploiement de l'outil de paiement Sardexpay dans 15 régions	Région autonome disposant d'un statut spécial qui lui garantit une autonomie administrative, des institutions locales et la protection de ses particularités ethnolinguistiques et culturelles dans une république démocratique parlementaire décentralisée	Institutionnalisation fonctionnelle (ou éthique, par la pratique)	Transformatrice éthique et indigène
Bocade	Réelle réussite économique car mobilisé efficacement malgré une faiblesse de l'autonomie fiscale de la province. Appréhendé comme un dispositif contracyclique et amortisseur de choc, il aurait permis à la province pendant les	Essaimage souple	Province fédérée dans une république fédérale	Institutionnalisations fonctionnelle et légale : droit d'émission des provinces argentines ; loi provinciale 5728 du 24/07/1985	Transformatrice légale et indigène

[Tapez ici]

	crises de croissance à un rythme supérieur à celui de l'économie nationale (Théret, 2018b)				
--	--	--	--	--	--

Source : autrice

5 Conclusion

Ce chapitre a proposé une approche plurielle et différenciée de la monnaie et de ses usages qui prend en compte les besoins des territoires et l'articulation de différentes échelles de l'action politique. Cinq expérimentations monétaires alternatives, choisies pour la diversité de leurs échelles territoriales, de leurs finalités et de leurs modalités organisationnelles, y interrogent les conceptions officielles de la monnaie en mettant en exergue l'extrême diversité des phénomènes monétaires contemporains. Mais ces expérimentations de nouvelles pratiques monétaires entrouvrent également la voie à la formation de nouveaux espaces géographiques et politiques dans lesquels les dimensions économiques, sociales, démocratiques et environnementales de la vie en société seraient réconciliées ; elles proposent de nouvelles manières de « faire société ». Pour le saisir à partir de la diversité des territoires et des finalités que portent ces monnaies alternatives, nous nous sommes posé la question de leur combinaison, question qui nous a conduit à chercher à opérationnaliser le principe de subsidiarité dans le domaine monétaire.

Ainsi, nous avons pris appui sur cinq types de monnaies qui, d'une part, mobilisent des espaces de circulation et des acteurs différents, d'autre part, reposent sur des formes d'intégration sociale variées, non seulement pour illustrer le caractère pluriel de la monnaie, mais aussi et surtout pour examiner comment le principe de subsidiarité peut s'appliquer en matière monétaire à partir d'une analyse des caractéristiques territoriales et fonctionnelles de ces monnaies. Réciproquement, il s'est révélé possible de penser des agencements monétaires qui reposent de façon normative sur le principe de subsidiarité. Ainsi la subsidiarité monétaire, qui caractérise des monnaies dont les sphères d'usages diffèrent non seulement du point de vue de leurs usages socioéconomiques mais également d'un point de vue territorial, contribue à compléter les approches relatives à la complémentarité monétaire pour analyser les combinaisons et articulations entre différentes monnaies.

Nous avons également introduit l'idée de communs monétaires. Car repenser l'organisation monétaire en reconnaissant non seulement la permanente pluralité de la monnaie et de ses émetteurs, mais aussi les dimensions démocratiques et participatives des monnaies alternatives invite à interroger sa nécessaire institutionnalisation en tant que commun (Dissaux et Fare, 2018). Il en ressort que, dans les expériences de monnaies alternatives, il y a, à des degrés divers, l'idée que le caractère éminemment politique des processus d'émission monétaire ne doit pas demeurer l'apanage d'intérêts technocratiques ou privés. Une gouvernance polycentrique du système monétaire intégrant la pluralité des acteurs concernés devrait viser à instaurer plus d'autonomie et de démocratie afin de répondre plus amplement aux besoins territoriaux et aux aspirations sociales.

Bibliographie

AGLIETTA Michel et ORLEAN André (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998.

ARNSPERGER Christian, « Monetary federalism and the recovery of Swiss sovereignty », ECSA-Switzerland Conference *Aspekte der Souveränität in den Beziehungen der Schweiz zur Europäischen Union*, 11 décembre 2011, Bâle.

BAZZANI Giacomo, *When Money Changes Society: The case of Sardex money as community*, Wiesbaden, Springer Fachmedien, 2020.

BLANC Jérôme, « Transition écologique de l'économie et monnaies locales : discussion à partir des propositions de Michel Aglietta », in Christophe FOUREL, Jean-Philippe MAGNEN et Nicolas MEUNIER (dir.), *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont, Le bord de l'eau, 2015, pp. 233-249.

BLANC Jérôme, « Unpacking monetary complementarity and competition: a conceptual framework », *Cambridge Journal of Economics*, 2017, vol. 41, n° 1, pp. 239-257.

BLANC Jérôme, *Les monnaies alternatives*, Paris, La Découverte, « Repères », 2018.

BLANC Jérôme, « Making sense of the plurality of money: a Polanyian attempt », in Georgina GÓMEZ (dir.), *Monetary Plurality in Local, Regional and Global Economies*, London, New York, Routledge, « Financial history », 2019, pp. 48-66.

BLANC Jérôme et FARE Marie, « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations : cahiers d'économie de l'innovation*, 2012, n° 38, p. 67-84.

BLANC Jérôme et FARE Marie, « Pathways to Improvement. Successes and Difficulties of Local Currency Schemes in France since 2010 », *International Journal of Community Currency Research*, 2018, vol. 22, Issue 1, pp. 60-73.

BOUBA-OLGA Olivier et GROSSETTI Michel, « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2008, octobre, n° 3, pp. 311-328.

CERISIER Bettina, « L'Accorderie de Québec », *Revue Vie Économique*, 2017, vol. 8, n°2.

COLLETIS Gabriel et RYCHEN Frédéric, « Entreprises et territoires : proximités et développement local », in Bernard PECQUEUR et Jean-Benoît ZIMMERMANN (dir.), *Économie de proximités*, Paris, Lavoisier, 2004.

CORIAT Benjamin (dir.), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

COURLET Claude et PECQUEUR Bernard, *L'économie territoriale*. PUG, 2013.

DARDOT Pierre et LAVAL Christian, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2014.

DINI Paolo, VAN DER GRAAF Shenja et PASSANI Antonella, « Socio-economic framework for BOLD stakeholders », D2.3.d1, 31 mars 2015.

DISSAUX Tristan, *Socioéconomie de la monnaie mobile et des monnaies locales au Kenya : quelles innovations monétaires pour quel développement ?*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2018.

DISSAUX Tristan et FARE Marie, « Jalons pour une approche socioéconomique des communs monétaires », *Économie et institutions*, 2017, n° 26.

EDME-SANJURJO Dante, FOIS DUCLERC Mathilde, LUNG Yannick, MILANESI Julien

[Tapez ici]

et PINOS Fabienne, « The Eusko's Trajectory. Hypotheses to Understand the Success of the Complementary Local Currency of the Northern Basque Country », *International Journal of Community Currency Research*, 2020, vol. 24, n° 2, p.14-29.

FAMA Marco et MUSOLINO Elena, « Complementary Currencies as a Socio-Technical Innovation. Evidence from a local clearing union in Italy », *Partecipazione e Conflitto*, 21 avril 2020, vol. 13, n° 1, pp. 462-486.

FARE Marie, « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, 2009-10, vol. 40, n° 1-2, p. 2-16.

FARE Marie, *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2011.

FARE Marie, « Sustainable territorial development and monetary subsidiarity », in Georgina GÓMEZ (dir.), *Monetary plurality in local, regional and global economies*, London, New York, Routledge, « Financial History », 2018, p. 202-223.

FOIS DUCLERC Mathilde et LAFUENTE-SAMPIETRO Oriane, « Un intermédiaire monétaire créateur de proximités territoriales : la structuration d'un réseau d'entreprises autour de la monnaie locale eusko au Pays Basque », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2023, n°1, pp. 83-109.

GELLERI Christian, « Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency », *International Journal of Community Currency Research*, 2009, vol. 13, pp. 61-75.

GILLY Jean-Pierre et TORRE André (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 2000.

GLÉMAIN Pascal, BIOTEAU Emmanuel et ARTIS Amélie, « Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2010, mai, n° 2, pp. 213-233.

GUMUCHIAN Hervé et PECQUEUR Bernard (dir.), *La ressource territoriale*, Paris, Économica et Anthropos, 2007.

HILLENKAMP Isabelle, « Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire », in Isabelle HILLENKAMP et Jean-Louis LAVILLE (dir.), *Socioéconomie et démocratie*, Toulouse, Érès, « Sociologie économique », 2013, pp. 215-239.

KIRAT Thierry et LUNG Yannick, « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in Nathalie LAZARIC et Jean-Marie MONNIER (dir.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris, Economica, 1995, pp. 206-227.

LAURENCE Nicolas, *La contestation portée par les innovations monétaires comme moteur de changement institutionnel : le cas des monnaies locales et des cryptomonnaies*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lyon, Lyon, 2021, 548 p.

LÉPINE Huguette, « Comment démarre-t-on une Accorderie ? », *Revue Vie Économique*, 2017, vol. 8, n°2.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, (1923-24), PUF, « Quadrige Grands textes », 2007.

MEYER Camille et HUDON Marek, « Money and the Commons: An Investigation of Complementary Cur

rencies and Their Ethical Implications », *Journal of Business Ethics*, novembre 2019, vol. 160, n° 1, pp. 277-292.

MILLON-DELSOL Chantal, *Le principe de subsidiarité*, Paris, PUF, 1993.

[Tapez ici]

OSTROM Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, « Political Economy of Institutions and Decisions », 1990.

OSTROM Elinor, « Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 2012, vol. 120, n° 1, pp. 13-72.

PECQUEUR Bernard, *Le développement local. Pour une économie des territoires*, Paris, La Découverte et Syros (2e ed.), 2000.

PECQUEUR Bernard et ZIMMERMANN Jean-Benoit (dir.), *Economie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier, 2004.

PINOS Fabienne, « La monnaie locale eusko, une démarche stratégique dédiée à la création de valeur publique territoriale », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2020, n° 355, p. 28-46.

POLANYI Karl, *The Great transformation: the political and economic origins of our time*, Boston, Beacon Press, 1944.

POLANYI Karl, « The Economy as Instituted Process », in Karl POLANYI, Conrad M. ARENSBERG, Harry W. PEARSON (dir.), *Trade and Market in the Early Empires. Economies in History and Theory*, New York, The Free Press, Collier-Macmillan Ltd, 1957, p. 243-270.

POLANYI Karl, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », (1957), in Karl POLANYI, *Essais de Karl Polanyi*, 2008, Paris, Seuil, pp. 53-77.

RALLET Alain et TORRE André, « Proximité et localisation », *Économie rurale*, 2004, n° 280, p. 25-41.

RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité », in Hassan ZAOUAL et Gérard BERTOLINI (dir.), *Développement durable et territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 61-87.

RUDDICK William O, « Eco-Pesa: An Evaluation of a Complementary Currency Programme in Kenya's Informal Settlements », *International Journal of Community Currency Research*, 2011, vol. 15, pp. 12.

SERVET Jean-Michel et SWATON Sophie, « Penser la dimension de commun de la monnaie à partir de l'exemple des monnaies complémentaires locales », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2018, n° 59.

TALBOT Damien, « La dimension politique dans l'approche de la proximité », *Géographie, économie, société*, 2010, vol. 12, n° 2, pp. 125-144.

TALBOT Damien, « Les institutions créatrices de proximités. Institutions as creators of proximities », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2008, n° 3, pp. 289-310.

THÉRET Bruno, « La dette (et le don) contre le partage ? », in FARINET (dir.) *Pour une socioéconomie engagée : monnaie, finance et alternatives*, Paris, Classiques Garnier, 2018a, pp. 201-230.

THÉRET Bruno, « Monetary Federalism as a Concept and its Empirical Underpinnings in Argentina's Monetary History », in Georgina Gomez, *Monetary Plurality in Local, Regional and Global Economies*, Routledge, 2018b, pp. 84-113.

THÉRET Bruno, « Le papier monnaie de petites dénominations émis par les provinces argentines entre 1890 et 2003 », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2020, Supplément, n° 20, pp. 235-287.

THÉRET, Bruno, « Instituer une monnaie fiscale pour réduire le temps de travail et

[Tapez ici]

valoriser l'activité citoyenne », *Revue du MAUSS*, 2021, vol. 57, no. 1, pp. 138-144.

THÉRET Bruno et ZANABRIA Miguel, « Sur la pluralité des monnaies publiques dans les fédérations. Une approche de ses conditions de viabilité à partir de l'expérience argentine récente », *Economie et institutions*, 2007, n°10-11, pp. 9-66.

TORRE André et TALBOT Damien, « Proximités : retour sur 25 années d'analyse », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2018, n° 5-6, pp. 917-936.

ZELIZER Viviana, *The Social Meaning of Money*, Princeton University Press, 1994.